

successivement dans les Pays d'Allemagne qu'on a nommés.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans les Pays du N O R D, depuis le mois dernier.

SUEDE. I. Malgré toutes les preuves qui sont été données pour faire voir la fausseté des bruits d'un changement projeté dans la forme du Gouvernement de ce Royaume, de pareilles insinuations ne laissent pas de trouver créance en différens Pays, par la malignité de ceux qui s'attachent à y donner cours, & à les revêtir de circonstances les plus propres à en imposer sur l'esprit du public. Ainsi, la Cour a jugé à propos de faire sur ce sujet quelques nouvelles démarches, qui prouveront invinciblement, que ces insinuations partent des endroits mêmes où l'on s'occupe de plus de craintes mal fondées sur un changement dans la Constitution de ce Royaume. Le Prince successeur indigné en son particulier de pareils bruits, a fait une Déclaration, dont le Roi a voulu que chacun fût instruit par la notification que voici.

NOUS FREDERIC, par la grace de Dieu, Roi de Suede, des Goths & des Vandales, &c. &c. Landgrave de Hesse, &c. A tous ceux qui ces présentes verront salut. Son Alt. Royale le successeur élu, Prince Héritaire de Suede, des Goths & des Vandales, Héritier de Norvege, Evêque de Lubec, Duc de Holstein-Schleswig, Stormarn & Dittmarsen, Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorst, notre très-cher Cousin, Nous a représenté :